

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE

« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

GROUPE S.F.B.T

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

Société Anonyme au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Tél: 71.189.200 - Fax : 71.948.104 – CNSS : 0020879854

Registre de Commerce : B162601996 - Matricule Fiscal : 30241 - H-N-M 0/0/0

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

*Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le **jeudi 23 mars 2017 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E. », Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016.*
- 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.*
- 7. Rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.*
- 8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs*
- 9. Renouvellement de mandat d'un administrateur.*
- 10. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.*
- 11. Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes.*
- 12. Pouvoirs à donner.*

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2016, du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège social au 5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur Monsieur Mustapha ABDELMOULA pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes la société FMBZ KPMG TUNISIE et la société GS Audit & Advisory pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

SETIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2016 :

RESULTAT NET AU 31/12/2016		<u>16 036 921,869</u>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial		-350 000,000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>15 686 921,869</u>
RESULTATS REPORTEES		1 028 592,847
	RELIQUAT 1	<u>16 715 514,716</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>16 715 514,716</u>
DIVIDENDES 2016		15 400 000,000
	RELIQUAT 2	1 315 514,716
RESULTATS REPORTEES 2016		1 315 514,716

Soit un dividende de 0,550 dinar par action, ou 55 % du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.